

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 AOÛT 2011

Présents : MM. BERNOS, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, Mme REGUEIRO, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	André MINUZAN	à	Patrick SEBAT
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Gilles BITAILLOU	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	Jean-Louis VALIANI
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Alain OLIVE	suppléant de	Gérard LEPRETRE
	Jeanne LARAN	suppléante de	Daniel LACRAMPE

Excusés : David LAMPLE, Fabien REICHERT, André LABARTHE, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N° 110825-03-PAH

COMPLEXE BEDAT : ENGAGEMENT DES CONSULTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE DU SECOND ŒUVRE ET DE SCENOGRAPHIE

M. GAILLAT indique que par délibérations du 12 octobre 2010 et 25 mai 2011, le Conseil Communautaire avait organisé la répartition des prestations nécessaires à l'achèvement du complexe Bedat en deux natures :

- le second œuvre, concernant l'aménagement intérieur (lots architecturaux et techniques)
- la scénographie de l'équipement, qui serait dévolue dans le cadre d'un marché Conception-réalisation.

Le programme élaboré par le cabinet HARMATAN et les études conduites par nos services ont permis de préciser le contenu des deux prestations mentionnées ci-dessus et de retenir le mode de consultation adapté au coût et à la nature des travaux correspondants :

Pour le second œuvre : il convient de désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre composée d'un architecte assisté d'un bureau d'études (structures, thermique, acoustique). Cette équipe sera chargée de conduire les études nécessaires, d'établir le dossier de consultation des travaux et d'en assurer la dévolution par lots séparés accessibles à nos entreprises locales.

Le maître d'œuvre sera retenu dans le cadre de la procédure adaptée du CMP sur compétences références (art 28 et 74) et au plus vite, afin qu'il puisse nous assister dans la procédure « Conception / réalisation » ce qui nous permettra d'avoir des marchés cohérents.

Pour la scénographie : Conformément à la délibération du 12 octobre 2010, il convient de retenir une équipe avec qui sera signé un marché « Conception réalisation ».

Le choix du titulaire du marché sera assuré dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint qui comprend deux phases :

- La première consistera à retenir 5 candidats sur compétences / références
- La deuxième, les équipes sélectionnées devront établir une proposition niveau Avant Projet Sommaire avant le choix définitif.

Cette procédure sera suivie par un jury qui comprend :

- la Commission d'Appel d'Offres
- des personnalités présentant une qualification équivalente à celle exigée des candidats :

* 1 scénographe, Anne Hélène BES, HARMATAN

* 1 spécialiste multimédia, David CASTERA, d'Oloron

* 1 spécialiste audiovisuel, Bruno DUMONT, intervenant à l'école supérieure d'audio visuel de Toulouse.

A titre consultatif,

- le représentant de la DCCRF et le Comptable
- des personnes présentant un intérêt particulier pour le projet : des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général ; l'Architecte retenu pour le second œuvre ; les Vice-Présidents directement concernés (Tourisme et Culture) ; des représentants des services

Pour les 4 équipes non retenues à l'issue de la deuxième phase, une prime de 8 500 € sera allouée pour compenser les prestations réalisées (APS) dans la mesure où elles auront été jugées satisfaisantes par le jury ; le candidat retenu étant rémunéré sur le marché.

Enfin, pour la conduite de ces études, la Communauté de Communes sera amenée à engager des frais pour notamment l'organisation, les déplacements, l'analyse des offres.....

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général (opération « Bedat » 1331)

L'ensemble de ces procédures sera engagé au plus vite afin que nous disposions du maître d'œuvre pour le second œuvre courant septembre et de l'équipe chargée de la conception réalisation au 1^{er} trimestre 2012 ce qui permettra d'engager les travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2012.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **APPROUVE** la répartition des travaux d'aménagement du complexe Bedat en deux natures de prestations comme indiqué ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation pour le choix du maître d'œuvre du second œuvre et signer le marché correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure d'appel d'offres restreint en vue de retenir l'équipe de scénographie
- **ARRETE** la composition du Jury telle que décrite ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires
- **VOTE** les crédits correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 25 août 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT